

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS : PASSAGE EN PORTE-À-PORTE POUR LES DÉCHETS RECYCLABLES

Agissons plus malin

**trions plus !
jetons moins !**

Au 1^{er} janvier 2023, au niveau national, toutes les collectivités devront avoir mis en place les extensions de consignes de tri. Il s'agit de trier tous les emballages et tous les papiers. Ainsi, seront désormais triés tous les emballages ménagers, en plastique et en métal : pots de yaourts, barquettes alimentaires, blisters, capsules de café, etc. Tous ces déchets ne devront plus être jetés avec les ordures ménagères.

Nouveau service de collecte des déchets en porte-à-porte par Agglopolys

Pour se conformer aux nouvelles consignes de tri, Agglopolys a décidé de réorganiser le service de collecte des déchets en faveur d'une collecte en porte-à-porte.

Concrètement, cela va se traduire par :

- le maintien d'une collecte en porte-à-porte hebdomadaire avec alternance une semaine sur deux entre ramassage des ordures ménagères (bacs gris) et des déchets recyclables (bacs "jaunes")
- le maintien de la collecte du verre en apport volontaire au niveau des Points Tri sur tout le territoire communautaire.

Modalités de distribution des bacs jaunes

De fin août à mi-décembre, selon la zone d'habitation géographique, l'entreprise SULO livrera les nouveaux bacs de tri opérationnels au 1er janvier 2023 : les bacs jaunes.

Étape 1

Environ 2 semaines avant la réception du bac jaune, l'utilisateur reçoit un courrier prévenant de la période de passage du livreur. Lequel contient une étiquette détachable à positionner sur la boîte aux lettres qui indique, lors du dépôt, du lieu de livraison souhaité. 2 choix sont possibles : livraison à domicile ou chez un voisin (par exemple en cas d'absence et/ou d'endroit où déposer facilement le bac, sans gêner par exemple).

Étape 2

Lors de la livraison, un avis de passage sera remis (soit dans la boîte aux lettres, soit en main propre), avec notamment les nouvelles consignes de tri.

Les déchets allant dans le bac jaune :

• Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

• Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

• Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium...

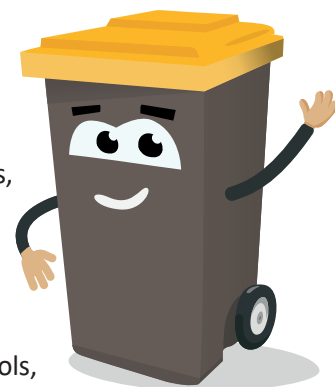
En plus : Capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

• Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boissons, ketchup), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

En plus : pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...

Cette nouvelle gestion des déchets nécessitera peut-être de revoir les circuits de ramassage. Il est donc possible que les jours de collecte changent pour les habitants (en cours de calage).



En savoir plus :

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr